

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la  
Municipalité d'Hébertville tenue le 24 octobre 2022 à 19h00, à la  
salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1  
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Dave Simard, conseiller district #5

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Monsieur Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

**ABSENT :**

M. Regis Lemay, conseiller district #6

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19h00, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7386-2022

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

**1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum**

**2. Administration**

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Constatation de l'avis de convocation

**3. Résolutions**

3.1 Contrat de déneigement au souffleur 2022-2023 - Adjudication de contrat

3.2 Contrat de déneigement 2022-2023 - Adjudication de contrat

3.3 Offre de services - Nettoyage des fossés

3.4 Nomination chef d'équipe : M. Joël Deschênes

3.5 Confirmation d'embauche Ariane Garneau : Secrétaire-Réceptionniste

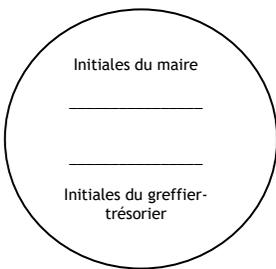
3.6 Certificat d'enregistrement - Adoption règlement 552-2022 installation et acquisition compteurs d'eau

3.7 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2022

3.8 Quote-part : Régie Intermunicipale du Parc Industriel du secteur Sud

3.9 Appel d'offres pour la location d'une terre agricole lot 4 684 672

3.10 Dépôt de projet dans le cadre du programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)



3.11 Projet de fenestration de l'Hôtel de Ville - Paiement de décompte progressif #7

3.12 Honoraires supplémentaires en architecture : Hôtel de Ville

**4. Correspondance**

4.1 Dépôt du sommaire du rôle de la valeur foncière - Deuxième année du rôle triennale (2022-2023-2024)

**5. Loisirs et culture**

5.1 Salle multifonctionnelle - Octroi de contrat travaux de réaménagement

5.2 Salle multifonctionnelle - Octroi de contrat climatisation

5.3 Camping Lac-Vert - approbation de la tarification 2023

5.4 Appui pour la Corporation Le Pionnier d'Hébertville

**6. Urbanisme**

6.1 Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP) - Offre de services 2023-2024-2025

**7. Période de questions**

**8. Levée de l'assemblée**

**2.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Constatation de l'avis de convocation.

**3. RÉOLUTIONS**

**3.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AU SOUFFLEUR 2022-2023 - ADJUDICATION DE CONTRAT**

**7387-2022**

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation auprès de trois (3) soumissionnaires pour le déneigement au souffleur de certaines rues et ruelles appartenant à la Municipalité et selon la Politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Hébertville (Règlement 505-2018 modifié par le règlement 537-2021);

Considérant l'ouverture des soumissions le 11 octobre 2022 à 11h00;

Considérant que la Municipalité a reçu une (1) seule soumission des trois (3) entrepreneurs invités suivants;

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	TAXES NON APPLICABLES
DÉNEIGEMENT S.M.	14 000 \$
CONSTRUCTION J.P. LAROUCHE & FILS	N/A
JEAN-CLAUDE HUDON	N/A

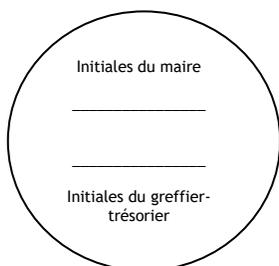
Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adjuger le contrat de déneigement 2022-2023 au souffleur de certaines rues et ruelles appartenant à la Municipalité, à l'entreprise Déneigement S.M. située au 749 rang 2, Hébertville, pour la somme de 14 000 \$, taxes non applicables.

**3.2 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2022-2023 - ADJUDICATION DE CONTRAT**

**7388-2022**

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation auprès de trois (3) soumissionnaires pour le déneigement et le sablage de certains chemins, ruelles, trottoirs, rues et cours d'immeubles appartenant à



la Municipalité et selon la Politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Hébertville (Règlement 505-2018 modifié par le règlement 537-2021);

Considérant l'ouverture des soumissions le 11 novembre 2022 à 11h00;

Considérant que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions des trois (3) entrepreneurs invités suivants :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT NON TAXÉ	MONTANT TAXÉ
BÉTON DRT	75 000 \$	86 231,25 \$
GRAVIERS DONCKINN & Fils	66 000 \$	75 883,50
TRUCHON EXCAVATION	N/A	N/A

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adjuger le contrat de déneigement et de sablage 2022-2023 de certains chemins, ruelles, trottoirs, rues et cours d'immeubles appartenant à la Municipalité, à l'entreprise Gravier Donckin Simard située au 17 rue Commerciale, Hébertville pour la somme de 75 883,50 \$ taxes incluses.

### 3.3 OFFRE DE SERVICES - NETTOYAGE DES FOSSÉS

**7389-2022**

Considérant l'importance de procéder au nettoyage des fossés pour faciliter les opérations de déneigements et éviter l'accumulation de lame sur diverses sections de chemin en hiver;

Considérant que ces travaux nécessitent l'intervention d'un équipement adapté et qu'ils sont prévus au budget;

Considérant l'offre de services déposé par l'entreprise Stephane Bouchard (ferme Équinoxe) pour réaliser ces travaux;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater l'entreprise Stéphane Bouchard (ferme Équinoxe) pour l'exécution des travaux.

D'accorder un budget maximal de 10 000 \$ pour le nettoyage de l'ensemble des fossés.

### 3.4 NOMINATION CHEF D'ÉQUIPE : M. JOËL DESCHÊNES

**7390-2022**

Considérant le départ de M. Stevens Hudon qui assumait la fonction de chef d'équipe au sein des travaux publics;

Considérant l'importance de procéder rapidement au remplacement de ce poste afin d'encadrer adéquatement cette équipe et poursuivre la réalisation des travaux inscrits au calendrier d'exécution;

Considérant que M. Joël Deschênes assumait déjà le remplacement de M. Hudon lorsque ce dernier était en congé;

Considérant les compétences et les connaissances de M. Deschênes reconnues par la direction et ses opérateurs;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

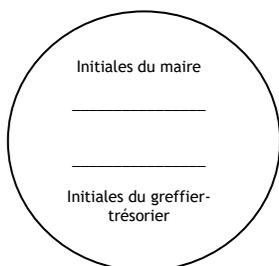
D'entériner la recommandation de la direction générale de confirmer M. Joël Deschênes dans le poste de chef d'équipe et de procéder à l'évaluation dudit poste afin d'y inclure la gestion de l'hygiène du milieu.

### 3.5 CONFIRMATION D'EMBAUCHE ARIANE GARNEAU : SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

**7391-2022**

Considérant l'embauche de la secrétaire-réceptionniste en avril 2022;

Considérant que la nouvelle secrétaire-réceptionniste était assujettie à une



période probatoire de 6 mois;

Considérant que le directeur général a procédé à une évaluation de rendement de la secrétaire-réceptionniste en respect des échéanciers convenus dans le contrat de travail;

Considérant que le directeur général se montre satisfait de la performance de la secrétaire-réceptionniste;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De confirmer officiellement l'embauche de Mme Ariane Garneau au poste de secrétaire-réceptionniste de la municipalité d'Hébertville selon les clauses et conditions apparaissant au contrat de travail signé entre les parties et en respect des dispositions de la convention collective de travail.

### **3.6 CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT - ADOPTION RÈGLEMENT 552-2022 INSTALLATION ET ACQUISITION COMPTEURS D'EAU**

**7392-2022**

Le greffier-trésorier dépose le certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement 552-2022 ayant pour objet l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau pour les secteurs desservis par l'aqueduc municipal, l'emprunt à même les deniers du fonds de roulement et l'imposition d'une taxe spéciale afin de le rembourser sur tous les immeubles identifiés au rôle d'évaluation de la Municipalité comme étant dans une catégorie d'usage commercial, industriel, institutionnel (ICI) en tout ou en partie et desservis par ledit réseau d'aqueduc.

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 28.

Le nombre de signatures obtenues est de zéro.

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Le règlement d'emprunt numéro 552-2022 obtient par conséquent l'approbation par les personnes habiles à voter de la municipalité d'Hébertville du secteur touché.

### **3.7 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2022**

**7393-2022**

Considérant que, tel que prévu par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier doit au cours de chaque semestre préparer et déposer au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2022.

### **3.8 QUOTE-PART : RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD**

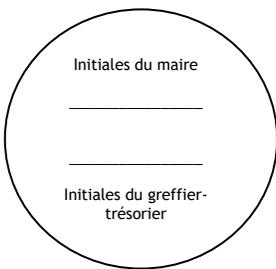
**7394-2022**

Considérant que la municipalité d'Hébertville fait partie de la Régie Intermunicipale du Parc Industriel du secteur Sud;

Considérant que les municipalités membres ont établi un budget d'opération 2022 en fonction d'une quote-part respective à être assumée par chacune d'elle;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

La Municipalité assume sa quote-part de 6 840 \$ pour la Régie Intermunicipale du Parc Industriel du secteur Sud tel que prévu au budget 2022 de l'organisme.



**7395-2022**

**3.9 APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION D'UNE TERRE AGRICOLE LOT 4 684 672**

Considérant que la Municipalité possède une terre agricole d'une superficie cultivable de 31 acres sur le lot 4 684 672;

Considérant que le contrat de location de cette terre vient à échéance le 31 décembre 2022;

Considérant que la Municipalité désire aller en appel d'offres public pour la location de cette terre de 31 acres sur une période de 5 ans renouvelable;

Considérant qu'une démarche a été entreprise par la direction générale pour déterminer un prix minimal à l'acre dans le secteur concerné;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres public pour la location de la terre agricole de 31 acres sur le lot 4 684 672.

De fixer le prix minimal à l'acre à 85 \$.

De fixer le bail pour une période de location de 5 ans renouvelable, et ce, avec les mêmes conditions apparaissant audit bail.

**3.10 DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)**

**7396-2022**

Considérant la nature des travaux définissant ce projet comme structurant et porteur pour l'industrie touristique locale et régionale de par ses attraits distinctifs dont une montagne éclairée;

Considérant la tenue d'un exercice de consultation publique en 2021 portant sur les infrastructures du Mont Lac-Vert et les résultats en découlant démontrant l'appui de la communauté pour la mise à niveau des infrastructures;

Considérant le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) dont la période de dépôt des demandes d'aide financière a lieu du 29 septembre au 2 novembre 2022;

Considérant la collaboration avec le Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert pour l'élaboration d'un plan de développement et de maintien des infrastructures du Mont Lac-Vert;

Considérant l'obligation de procéder à des travaux de réfection électrique de la remontée électrique et d'entretien sur des composantes des remontées;

Considérant les exigences de la norme Z-98 de la Régie du bâtiment du Québec en matière de vérification des remontées mécaniques;

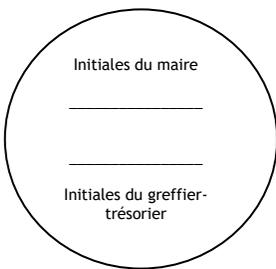
Considérant la vocation familiale de la station et la désuétude des installations de la pente-école, du système d'éclairage et du système d'enneigement;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise la présentation du projet de mise à niveau des infrastructures du Mont Lac-Vert dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT).

Qu'à l'achèvement des travaux, la prise en charge complète des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments mis en place et financés dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), et ce, pendant une période d'au moins cinq ans soit confirmée.

Que la municipalité d'Hébertville désigne monsieur Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à



signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **3.11 PROJET DE FENESTRATION DE L'HÔTEL DE VILLE - PAIEMENT DE DÉCOMPTE PROGRESSIF #7**

**7397-2022**

Considérant le contrat de réfection de la fenestration de l'Hôtel de Ville par l'entrepreneur Isofor;

Considérant le certificat de paiement émis par la firme d'architecture Anicet Tremblay et Serge Harvey confirmant que les montants mentionnés sont conformes aux termes du contrat et à l'état des travaux;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif #7 incluant une retenue contractuelle de 10 %, représentant un montant de 7 983,92 \$ taxes incluses, à Isofor pour les travaux de réfection de la fenestration de l'Hôtel de Ville selon le montant suivant :

Certificat de paiement #7 : 8 414,97 \$ taxes incluses

Que ce montant soit défrayé à même le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

### **3.12 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES EN ARCHITECTURE : HÔTEL DE VILLE**

**7398-2022**

Considérant la demande d'honoraires supplémentaires de la firme d'architecte Anicet Tremblay et Serge Harvey pour la réalisation du mandat de réfection des fenêtres de l'Hôtel de Ville;

Considérant que cette demande résulte de divers travaux non prévus au contrat tels que :

- Production de certificats de paiements;
- Visite de chantier;
- Frais de gestion et de contrôle;
- Modification de plans suite à des imprévus de composantes existantes.

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver la demande d'honoraires supplémentaires présentée par la firme Anicet Tremblay et Serge Harvey pour un montant de 5 840 \$, plus taxes.

## **4. CORRESPONDANCE**

### **4.1 DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE DE LA VALEUR FONCIÈRE - DEUXIÈME ANNÉE DU RÔLE TRIENNALE (2022-2023-2024)**

Le directeur général et greffier-trésorier certifie que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Hébertville a été déposé à son bureau le 13 septembre 2022 et sera, en 2023, en vigueur pour son deuxième exercice financier. L'avis public à cet effet a été transmis pour publication aux endroits prévus par la Loi.

## **5. LOISIRS ET CULTURE**

### **5.1 SALLE MULTIFONCTIONNELLE - OCTROI DE CONTRAT TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT**

**7399-2022**

Considérant que l'aide financière de 93 600 \$ reçue dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de rénovation du bâtiment municipal et d'amélioration de l'accessibilité de la salle multifonctionnelle;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux;



Considérant que sur les (3) trois entrepreneurs invités, un (1) seul a déposé une offre de service;

Considérant que la recommandation de la firme d'architecte Anicet Tremblay et Serge Harvey, d'octroyer le contrat à l'entrepreneur Constructions JMDM pour un montant de 95 518,94 \$ taxes incluses;

Considérant que la portion municipale des coûts de travaux sera payée à même le surplus accumulé;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat de réaménagement de la salle multifonctionnelle selon les recommandations de la firme d'architecte Anicet Tremblay et Serge Harvey, à l'entrepreneur Constructions JMDM pour un montant de 95 518,94 \$ taxes incluses. Ces travaux seront payés à même le surplus accumulé.

**7400-2022**

### **5.2 SALLE MULTIFONCTIONNELLE - OCTROI DE CONTRAT CLIMATISATION**

Considérant que l'aide financière de 93 600 \$ reçue dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de rénovation du bâtiment municipal et d'amélioration de l'accessibilité de la salle multifonctionnelle;

Considérant les besoins de ventilation de cet espace communautaire;

Considérant les recommandations et la soumission de Réfrigération et Climatisation MCB pour l'installation de trois climatiseurs dans la salle multifonctionnelle pour un montant de 14 371,85 \$ taxes incluses;

Considérant que la portion municipale des coûts de travaux sera payée à même le surplus accumulé;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat d'installation de trois climatiseurs à Réfrigération et Climatisation MCB dans la salle multifonctionnelle pour un montant de 14 371,85 \$ taxes incluses. Ces travaux seront payés à même le surplus accumulé.

**7401-2022**

### **5.3 CAMPING LAC-VERT - APPROBATION DE LA TARIFICATION 2023**

Considérant l'augmentation de l'indice des prix de consommation (IPC) de 7 % en date du 31 août 2022;

Considérant l'ajout d'un incitatif à la tarification saisonnière et longue durée pour encourager le paiement dans les délais prescrits;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'augmenter la tarification du camping Lac-Vert de 4 %.

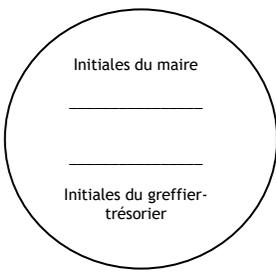
D'ajouter 300 \$ à la tarification saisonnière et longue durée et d'appliquer un rabais du même montant lors d'un paiement en totalité avant le 1er juin 2023.

**7402-2022**

### **5.4 APPUI POUR LA CORPORATION LE PIONNIER D'HÉBERTVILLE**

Considérant que la Corporation Le Pionnier d'Hébertville a reçu une subvention de 6 258 813 \$ pour la phase 2 de l'initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), qui a fait l'objet d'une entente entre la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) et la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

Considérant que ce projet en cours de développement vise à offrir des appartements à prix abordable aux familles monoparentales ayant un enfant ou un adulte à charge avec des besoins spécifiques sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean;



Considérant que cette nouvelle construction de 20 appartements adaptés verra le jour en 2023-2024 au 640 rue Villeneuve et sera administrée par le Conseil d'administration de la Corporation Le Pionnier, OSBL;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville appuie sans réserve les démarches entreprises par la Corporation Le Pionnier d'Hébertville pour offrir des appartements à prix abordable sur son territoire pour les familles ayant un enfant ou un adulte à charge avec des besoins spécifiques.

## **6. URBANISME**

### **6.1 SERVICE D'AIDE-CONSEIL À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP) - OFFRE DE SERVICES 2023-2024-2025**

**7403-2022**

Considérant que le SARP offre ses services afin de mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux et contemporains;

Considérant qu'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été adopté en 2011 par le Conseil municipal;

Considérant que la Municipalité souhaite offrir une aide financière à ses citoyens pour des consultations auprès de ressources spécialisées en architecture;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le renouvellement de l'entente avec le SARP pour les années 2023-2024-2025 qui comprend entre 2 à 9 consultations résidentielles et/ou commerciales.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Précisions sur les travaux de la salle multifonctionnelle

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Caroline Gagnon, conseillère propose de lever l'assemblée, à 19h24.

\_\_\_\_\_  
MARC RICHARD  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SYLVAIN LEMAY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER